

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/06/96

Objet : 96 - Signature d'une convention avec la direction des services de l'Éducation Nationale du Calvados relative à l'organisation des Orchestre à l'École dans les établissements Castel, Malraux et Jean Moulin

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la nécessité d'établir une convention avec **la direction des services de l'Éducation Nationale du Calvados** pour organiser tout projet mené dans les écoles élémentaires de Vire Normandie.

Considérant que la commune est favorable aux projets d'Orchestre à l'École dans les établissement Castel, Malraux et Jean Moulin,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec **la direction des services de l'Éducation Nationale du Calvados** pour organiser les projets d'Orchestre à l'École dans les établissements Castel, Malraux et Jean Moulin.

Fait à Vire Normandie, le 17 juin 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250624-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 25/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

